



VIDE GRENIER DU 4 SEPTEMBRE 2022 PETIT ETANG TREVENANS



BULLETIN D'INSCRIPTION

(date limite d'inscription : 31 août 2022)

Je soussigné(e) :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone Mail

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
(Article L 310-2 du Code de commerce, Article 441-1 du Code pénal)

Désire réserver : 5 mètres au prix de 12 €
 10 mètres au prix de 24 €
 15 mètres au prix de 36 €

Reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement ci-joint, et m'engage à les respecter

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée impérativement des pièces obligatoires ci-dessous (en respect de la législation en vigueur) :

- Bulletin d'inscription, attestation sur l'honneur et règlement dûment remplis et signés
- Règlement par chèque à l'ordre de Sports Loisirs Trévenans
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport

A renvoyer sous format papier à :
Mairie de Trévenans – 3 Rue du Canal - 90400 TREVENANS ou
Viviane STEVENOT - 48 rue du Canal - 90400 TREVENANS



VIDE GRENIER DU 4 SEPTEMBRE 2022 PETIT ETANG TREVENANS



ORGANISATION ET REGLEMENT

(volet à conserver)

Article 1 :

Ce vide grenier est organisé par l'association Sports Loisirs et l'AAPPMA La Varonne Trévenans. Il se déroulera le dimanche 4 septembre 2022 de 8h à 17h aux étangs de Trévenans (Rte de Pourvenans, ZAC La Verte Comtoise) et est exclusivement réservé aux particuliers.

Article 2 :

La participation se fait uniquement sur inscription préalable avec dossier complet soit :

- Bulletin d'inscription, attestation sur l'honneur et règlement dûment complété et signé
- Règlement par chèque à l'ordre de Sports Loisirs
- Copie recto/verso de la carte d'identité

L'association se réserve le droit de refuser des exposants dès que le métrage maximal sera atteint ou d'annuler la manifestation (dégradation de la situation sanitaire liée au COVID19 ou cas de force majeure)

Article 3 :

Les droits d'inscription sont fixés à 12 € pour un emplacement de 5 mètres, il est possible de réserver jusqu'à 15 mètres par exposant au prix de 36 €. Le chèque sera encaissé une semaine avant la manifestation.

Les chèques ne seront pas encaissés en cas d'annulation par les organisateurs (dégradation de la situation sanitaire liée au COVID19)

Article 4 :

L'installation des stands se fera de 6h à 8h, passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Les départs ne pourront se faire qu'à partir de 17h.

Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'inscription et en fonction des disponibilités.

Chaque exposant s'engage à respecter le traçage au sol afin de laisser les secours circuler.

Article 5 :

Les exposants s'engagent à ne pas vendre de produits alimentaires sur place, tant solide que liquide.

L'association Sports Loisirs et l'APPMA La Varonne se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration. Un café et un croissant seront offerts par emplacement.

Article 6 :

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre au moment de leur départ. Aucun objet ne devra être laissé sur place. Ne rien jeter dans la rivière et/ou dans l'étang de pêche. Un sac poubelle par exposant vous sera fourni.

Article 7 :

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte du matériel de l'exposant.

Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Guy TAQUARD au 06 07 41 10 41 ou

Viviane STEVENOT au 06 99 34 64 38 après 17h